Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1320

Artikel: Monts indépendants et force de gravité européenne
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015291

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Monts indépendants et force de gravité européenne

L'INDÉPENDANCE DE LA Suisse que d'aucuns s'obstinent tant à préserver face à l'Union européenne tient de plus en plus du mythe. Un simple passage en revue des communiqués de presse de la Chancellerie fédérale sur ces deux derniers mois en apporte la démonstration.

La semaine passée se terminait une consultation concernant une révision de l'Ordonnance sur les épizooties. Jean-Pascal Delamuraz explique dans sa lettre aux organismes consultés que la seule raison de cet alignement volontaire sur les normes européennes est la levée des restrictions à l'exportation de viande bovine à la suite de la découverte de cas d'encéphalopathies bovines spongiformes en Suisse.

Le léger est attiré par le lourd

Des décisions similaires ont été prises récemment dans des domaines aussi différents que la fixation de l'heure d'été, la dimension des véhicules, le registre du commerce et le contrôle des biens. Une étude dresse pour sa part les mesures à prendre en lien avec l'introduction de l'euro.

Dans tous ces domaines, la législation suisse n'était certainement pas moins bonne que l'européenne. Mais, comme disait un négociateur, la force de gravitation attirant le léger vers le lourd, la Suisse n'a d'autre choix que de s'aligner.

C'est normal, mais c'est rageant: au bout du compte, nous appliquons d'une manière ou d'une autre les trois quarts de la législation européenne, sans avoir pu participer à son élaboration.

Voilà qui ne plaide guère en faveur des bilatérales, mais plutôt pour une adhésion: de cette manière au moins, nous pourrons faire valoir notre point de vue et, parfois des particularités qui mériteraient d'être prises en compte au même titre que celles mises en avant par les membres de l'Union.

Or le Conseil fédéral ne cesse de nous présenter l'Union européenne comme l'ennemi qui veut envahir nos vallées alpines et que nous devons nous efforcer de faire plier devant nos exigences. La réalité est bien différente. Cela mériterait des explications en vue d'une future consultation sur l'adhésion. *pi*

Du rouge au noir, et

Le rouge et le noir étaient les couleurs abordées par les manifestants qui défilaient le lundi 3 novembre. Visiblement le Conseil d'État vaudois a compris le message vestimentaire puisqu'il veut adopter les mêmes parures. A quelques mois des élections cantonales, voilà donc qu'il présente un nouveau plan d'assainissement des finances qui a pour but de rendre le canton amaigri et fonctionnel à l'aube du siècle prochain et passer des chiffres rouges aux chiffres noirs.

ENTRE 1994 ET 1996, le canton de Vaud a subi une cure d'amaigrissement sans précédent, réduisant ses dépenses réelles de 130 millions, dont un peu plus de 60 millions sont imputables à la démarche d'économie et de modernisation (DEM). En 1997 et 1998, c'est encore près de 100 millions qui devraient être économisés grâce à la DEM. Toutefois, malgré ces économies importantes mais jugées ordinaires, les déficits publics devraient reprendre l'ascenseur dès 1997 pour atteindre, selon les prévisions de l'État, près de 755 millions en 2001. Des charges en constante augmentation et des recettes fiscales qui progressent plus lentement que les charges d'intérêts expliquent en grande partie les sombres perspectives des finances cantonales pour les années à venir.

Pour répondre à cette situation jugée critique, le Conseil d'État a donc présenté un plan d'assainissement pour les années 1998-2001. Ce plan «ambitieux» entend ramener les comptes de l'État à zéro en 2001: économiser, ou selon le langage officiel ne pas dépenser, près de 455 millions tout en augmentant les recettes fiscales de 300 millions. Pour parvenir à cet exercice de voltige financière et politique, le Conseil d'État entend mener conjointement cinq actions principales: une compression des charges et un contrôle budgétaire qui devront être assurés de manière permanente; une redéfinition des tâches de l'État par l'établissement de domaines prioritaires; la maîtrise de la masse salariale sans toutefois remettre en cause le niveau des rémunérations; des comparaisons intercantonales qui permettront de fixer des objectifs d'économies en fonction de ce qui se fait dans d'autres cantons; et enfin une révision fiscale qui, par la suppression de certaines déductions pour les personnes physiques et par un transfert des charges sur les communes riches, devrait rapporter environ 300 millions.

Nouvelles méthodes

Ce plan d'assainissement devrait aussi s'accompagner d'une modification des méthodes de gestion publique. D'une part, le Conseil d'État va se doter d'instruments de contrôle financier et de gestion ainsi que d'un